13

NELSON MANDELA
World Human Rights Moot Court Competition
Concours Mondial de Procès Simulé des Droits de l'Homme
Competencia Mundial de Derechos Humanos

In Honour of Nelson Mandela • En l'Honneur de Nelson Mandela • En Honor a Nelson Mandela

NELSON MANDELA

13ème Concours Mondial de Procès Simulé des Droits de l'Homme

12 – 16 JUILLET 2021, Palais des Nations, Genève, Suisse

CAS HYPOTHETIQUE 2021

DANS L'AFFAIRE OPPOSANT
PAPA TOMMY TOMATO & 43 AUTRES
ET
LA REPUBLIQUE DE RHAKATAH

UNIVERSITEIT VAN PRETORIA
UNIVERSITY OF PRETORIA
YUNIBESITHI YA PRETORIA

www.chr.up.ac.za/worldmoot

UNITED NATIONS HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER
Southern Africa Regional Office

SOUTH AFRICAN PERMANENT MISSION GENEVA

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Global Campus of Human Rights
Supported by the European Union

Centre for Human Rights
UNIVERSITY OF PRETORIA

Academia de Derechos Humanos y Derecho Internacional Humanitario
Washington College of Law

NATIONS UNIES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

CAS HYPOTHETIQUE 2021

13e CONCOURS MONDIAL DE PROCES SIMULE NELSON MANDELA

GENEVE, SUISSE (12-16 JUILLET 2021)

DANS L'AFFAIRE OPPOSANT

PAPA TOMMY TOMATO & 43 AUTRES

ET

LA REPUBLIQUE DE RHAKATAH

1. La République de Rhakatah est un pays en voie de développement situé sur la côte du continent de Kanthiyeyu (qu'on prononce « can't hear you »). Rhakatah a acquis son indépendance de Siya-Something en 1979 et a une population estimée à 6 millions d'habitants. Siya-Something est un pays développé. Rhakatah et Siya-something sont tous les deux membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Rhakatah est membre de l'Union des Kanthiyeyu (UK) dont la structure et le fonctionnement sont identiques à ceux de l'Union européenne. Le système des droits de l'homme du de l'UK comprend la Charte des droits de l'homme de Kanthiyeyu (CDHK), la Commission de Kanthiyeyu (CK) et le Tribunal des droits de l'homme de Kanthiyeyu (TDHK). Les droits prévus dans la CDHK sont similaires en substance à ceux prévus par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). La CDHK est compétente pour statuer sur les plaintes alléguant des

violations de la CDHK et de tout autre traité relatif aux droits de l'homme ratifié par l'État concerné. Les conditions relatives à la qualité pour agir et à la recevabilité des requêtes devant la CDHK sont identiques à celles de la Cour européenne des droits de l'homme.

2. Rhakatah a accepté la compétence du CDHK en 1992 et a ratifié le CDHK et tous les traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. La Charte des droits prévue par la Constitution de Rhakatah est similaire aux droits protégés par le PIDCP et le PIDESC. Rhakatah dispose de tribunaux de première instance, Hautes Cours et d'une Cour Suprême. Les Tribunaux d'instance sont les juridictions inférieures et la Cour suprême est la juridiction statuant en dernier ressort en toute matière hormis le contentieux constitutionnel. La Cour constitutionnelle de Rhakatah est compétente en matière de droits de l'homme. Elle peut faire l'objet d'une saisine directe « en cas d'urgence ou pour des affaires revêtant une importance de premier ordre ». Lorsque, dans le cadre d'une affaire portée devant les tribunaux de première instance, les tribunaux de grande instance ou la Cour Suprême, l'une des parties soulève une question relative aux droits de l'homme, la juridiction concernée dispose du pouvoir discrétionnaire de saisine de la Cour constitutionnelle dans l'hypothèse où elle considère que la question soulevée « est susceptible d'avoir une incidence sur la décision qui sera rendue ». Le 13 novembre 2019, le gouvernement de Rhakatah a adopté la loi de Rhakatah relative à la cybersécurité et la protection des données (loi CPDC), qui est une législation portant sur les défis croissants liés à la cybersécurité et à la protection des données des citoyens. La loi CPDC prévoit qu'une juridiction d'instance ou de grande instance pourrait officier en qualité de cyber tribunal pour la cybersécurité et la protection des données (Cyber Tribunal).

3. Le Front de libération du Rhakatah (FLR) est au pouvoir depuis 1979. Il a fait face à très peu d'opposition jusqu'à la création en 2009 du Parti des Anges Démocratiques de la Foi (ADF) en 2009 par le prophète Papa Tommy Tomato, fondateur charismatique du Tomato Faith Ministries. Les membres de Tomato Faith Ministries ne tolèrent aucune critique formulée leur Papa et ont, à de nombreuses reprises, eu recours à la violence pour faire valoir leurs opinions. De violents affrontements inter-religieux causant des morts se sont ainsi produits à de nombreuses reprises.

4. Tommy Tomato, ou tout simplement « Papa » comme l'appellent affectueusement ses disciples, fait partie des personnes les plus riches du continent de Kanthiyeyu. Il est le fondateur de Hello-Jah, l'une des plus grandes sociétés de télécommunications sur le continent de Kanthiyeyu. Hello-Jah figure parmi les entreprises mondiales dans la course à la 5G et à d'autres technologies d'IA émergentes.

5. Certaines femmes membres de TFM, connues sous le nom des Tomato Sisters, ont fait vœu de chasteté à vie. En tant que co-fondatrice de l'ADF, Sœur Betina est une célèbre Tomato Sister. Elle a également joué un rôle essentiel dans la rédaction des Statuts de l'ADF. La section 2 des Statuts de l'ADF, connue sous le nom de « disposition relative au nombre de mandats », stipule « afin de respecter la limite des mandats présidentiels, aucun président de l'ADF ne peut exercer plus de deux mandats. Sauf cas d'indisponibilité et d'inéligibilité aux termes des présents Statuts ou des lois nationales en vigueur, Tommy Tomato et Sœur

Betina représenteront l'ADF respectivement aux élections de 2010 et de 2015 et 2020 et 2025. "

6. Bien qu'entretenant des relations diplomatiques et consulaires depuis 1980, les dirigeants du parti au pouvoir, FLR, accusent régulièrement Siya-Something de « néocolonialisme et d'avoir un programme impérialiste visant à renverser les acquis révolutionnaires de Rhakatah. » Siya-Something impose des sanctions contre un certain nombre d'hommes politiques de la FLR pour des violations présumées des droits de l'homme. Néanmoins, les entreprises Siya-Something continuent toujours d'investir à Rhakatah, en particulier dans les domaines des technologies émergentes. A la suite d'une hausse sans précédent de cas de propos haineux en ligne et suite à la tenue de graves propos relevant de la sinophobie, d'insultes racistes, misogynes, xénophobes et d'incitation à la haine contre les minorités religieuses dans un contexte d'explosion de la pandémie de Covid-19, SiyaTech Cloud, une société d'intelligence artificielle (IA) de Siya-Something, a vendu au gouvernement de Rhakatah un algorithme conçu pour détecter et supprimer automatiquement certains discours de haine en ligne. De nombreuses personnes ont soulevé des inquiétudes quant aux violations de la liberté d'expression. Par ailleurs, les scientifiques de Rhakatah ont également critiqué l'algorithme comme un outil qui a été développé en prenant davantage en compte les réalités particulières de Siya-Something plutôt que celles de Rhakatah.

7. Lors des élections nationales de 2010 et 2015, l'ADF a remporté les élections législatives mais a perdu les élections présidentielles remportées par le FLR. Cette défaite a compliqué la suite du mandat de M. Bosha, Président de Rhakatah et leader du FLR, qui a dès lors décidé de gouverner par décret sans attendre l'adoption de lois par le Parlement. Parmi ces décisions, le recours aux technologies de surveillances de masse par l'IA de SiyaTech Clou a été l'une des celles ayant suscité une forte opposition des parlementaires du ADF. Bosha a d'ailleurs affirmé à de nombreuses reprises que le manque de majorité de son gouvernement au Parlement de Rhakatah n'était qu'un « caillou dans sa chaussure qui lui donnait envie de marcher nus pieds ».

8. En mars 2019, il y a eu d'énormes tensions politiques entre Sœur Betina et Papa après la décision de ce dernier d'organiser un vote ayant pour but de déterminer s'il devait ou non se porter candidat aux élections présidentielles 2020 en tant que candidat de l'ADF, et ce, en contradiction avec les dispositions de l'article 2 des Statuts de l'ADF. Sœur Betina affirma pour sa part que ce débat était sans objet, les Statuts du ADF ayant tranché la question. Papa organisa tout de même le vote qui lui fut favorable.

9. En octobre 2019, Sœur Betina forma un recours devant Haute Cour de Rhakatah (Sœur Betina contre Papa & ADF) afin que celle-ci annule ce vote et la déclare dirigeante légitime conformément aux statuts de l'ADF. Alors que l'affaire était toujours pendante devant la Haute Cour, Sœur Betina déposa sa candidature pour les élections de 2020 conformément aux dispositions du Code Electoral de Rhakatah (CER) et à la loi créant la Commission Electorale de Rhakatah. Son parti fut identifié comme ADF-B, le «B» représentant Betina. La CER, un organe créé par la Constitution de Rhakatah est une commission indépendante chargée de l'organisation des élections à Rhakatah.

10. Les critiques de l'ADF contre le gouvernement de la FLR se sont intensifiées depuis le 13 février 2020, lorsque le président Bosha a annoncé des mesures de confinement suite à des cas de Covid-19 à Rhakatah. Dans la matinée du 12 février 2020, Rhakatah a enregistré son premier cas de Covid-19. Le même jour dans la soirée, 11 autres cas avaient été signalés à Chi-Town, la capitale de Rhakatah. Dans la soirée du 13 février 2020, le président Bosha fit l'allocution suivante à la Télévision Nationale de Rhakatah (TNR) :

« Mes chers compatriotes rhakates, c'est avec beaucoup de tristesse que je vous annonce la détection de 12 cas infections au Coronavirus au sein de notre nation bien aimée. Notre pays est maintenant confronté à une grave menace qui exige une réponse exceptionnelle et de nombreux sacrifices. Nous avons vu comment la pandémie de coronavirus a fait des ravages chez nos voisins. Nous n'avons pas à attendre les décès pour faire ce qu'il faut. A ce titre, les mesures suivantes seront appliquées à compter du 14 février 2020 :

- Tous les voyages non essentiels sont interdits.
- Tout rassemblement de plus de 20 personnes est interdit.
- Tous les rassemblements politiques et campagnes électorales pour les élections de 2020 sont suspendus.
- Les hôtels et autres lieux recevant du public, les églises, les restaurants, les bars, caves et les sorties sont interdites
- Les visites familiales et sociales sont interdites.
- La distanciation sociale, le port de masques homologués anti-Covid-19 et une bonne hygiène doivent être respectés. »

11. Ces mesures de confinement ont été diversement accueillies par les citoyens de Rhakatah. Tandis que certains s'en félicitaient les qualifiant de décisions préservant la santé publique, d'autres les ont fermement condamnées les qualifiant de « mesures disproportionnées prises le jour où les gens sont censés sortir pour célébrer l'amour». Sœur Betina était l'une des politiciennes ayant salué ces mesures les considérant comme nécessaires dans l'intérêt de la nation. Sa prise de position inspira à son adversaire politique, Papa, le commentaire suivant :

« Donc vous avez appris que @SisterBetinaHibiri soutient ce confinement insensé décidé le jour de la Saint Valentin. Elle est toujours comme ça. Comme elle ne peut pas se faire …., personne ne doit rien faire. Femme indigne ! Honte à vous ! »

12. Alors que beaucoup de personnes se préparaient à célébrer la Saint Valentin à domicile, la twiguerre – la guerre sur Twitter – entre Sœur Betina et Papa continuait. Sœur Betina fit le commentaire suivant dans l'un de ses tweets :

« Au lieu de participer à un débat politique constructif pour le bien de notre pays, @Pappatommytomato a fait le choix de la misogynie et de la haine. Nous ne pouvons pas avoir de tels dirigeants ! Je signale ces faits à @RhaMinInfo et saisirai également la justice. »

13. Papa répondit à ce tweet en moins de six minutes. Sa réponse a transformé cette guerre des tweets en guerre judiciaire devant les tribunaux de Rhakatah. Il répondit :

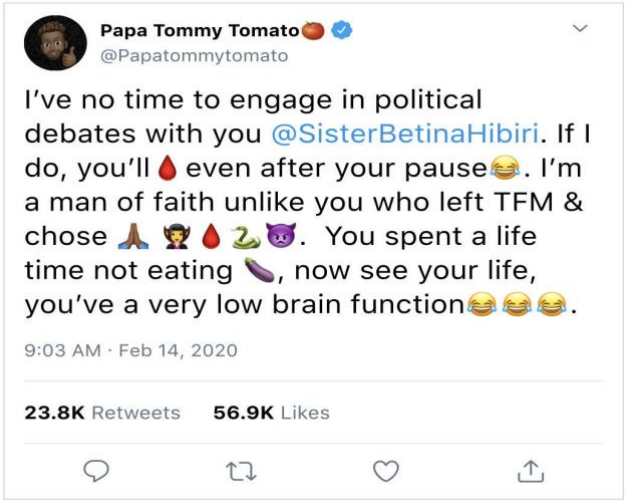

« Je n'ai pas le temps d'avoir un débat politique avec toi @SisterBetinaHibiri. Sinon, tu XXX même après ta pause XX. Je suis un homme de foi, pas comme toi qui a quitté TFM et choisi XXXXXXX. Ca fait un bout de temps que tu n'as pas XXXXXXX, regarde toi maintenant. Ton cerveau fonctionne maintenant à très faible intensité.

14. Ce tweet n'a été ni signalé ni supprimé par l'IA de Rhakatah, qui détecte et supprime diverses formes de discours de haine en ligne. Sœur Betina apporta la réponse suivante au Tweet du 14 février 2020, "les tweets de @Papatommytomato sont teintés de misogynie et constituent une violation aux 18 engagements de # Faith4Rights!". Elle tagua dans son tweet le ministère de l'Information de Rhakatah, lequel saisit la Haute Cour compétente territorialement siégeant en qualité de cyber tribunal, et ce, sur le fondement de l'article 13 de la loi sur la CPDC. L'article 13 dispose que « commet une infraction toute personne qui, par le moyen d'un ordinateur ou d'une plateforme numérique ou d'un système d'information, emploie un langage incitant à la haine ou qui porte atteinte à l'honneur ou la dignité d'une personne en raison de son appartenance à une communauté visée à l'article 75 (5) de la Constitution de Rhakatah». L'article 75 (5) de la Constitution de Rhakatah dispose que « est interdit tout traitement discriminatoire fondé sur la nationalité, la race, la couleur, la tribu, du lieu de naissance, l'origine ethnique ou sociale, la langue, la classe sociale, la religion ou croyance, l'appartenance politique, l'opinion, la coutume, la culture, le, sexe, la situation matrimoniale, l'âge, la grossesse, le handicap ou la situation économique ou sociale, ou la naissance ». Aux termes de l'article 39 de la loi sur la CPDC, les cyber juridictions peuvent prononcer comme peine la suppression des tweets, la suspension des comptes Twitter et interdire aux contrevenants d'utiliser Twitter ou d'autres plates-formes numériques pendant une période de temps spécifiée.

15. Le cyber-tribunal déclara Papa coupable des faits qui lui étaient reprochés sur le fondement de l'article 13 de la loi CPDC. La Cour ordonna la suppression de ses tweets offensants et prononça un bannissement de Twitter, Instagram et Facebook pendant une durée d'un an. A la suite du verdict, Papa interrogé par une journaliste sur les marches du palais de justice, déclara : « Je ne comprends pas comment ces juges se sont arrogés le droit d'interpréter le sens des émoticônes que j'ai publiés. Je me sens sali non seulement en tant que leader politique et spirituel, mais aussi en tant qu'être humain. Mes droits ont été violés. Mais dans la mesure où cette interdiction ne vaut que pour Twitter, Instagram et Facebook, j'ai décidé de créer un compte TikTok. »

16. Entre le 14 février 2020 et le 29 avril 2020, le président Bosha et la Première Dame ont été aperçus à plusieurs reprises en train de distribuer des colis alimentaires à des centaines de personnes - y compris celles vivant dans les bastions tenus par l'ADF - tout en les encourageant à voter pour le FLR. Face à l'ire de nombreux dirigeants de la classe politique, le président Bosha déclara : « Vous devez comprendre que mes obligations en tant que dirigeant de ce pays ne sont pas les mêmes que les vôtres. Je suis conscient du fait que les mesures de confinement ont eu des effets néfastes sur notre population et qu'elle est confrontée à la famine. Nous nous assurons, au péril de notre vie, que toute la population, vos sympathisants compris, soient protégés en ces temps difficiles. Il serait illusoire de penser que vous vous en montreriez reconnaissants. Toutes nos bonnes actions ne sont pas motivées par des arrière-pensées politiques. »

17. Le 26 février 2020, Siya-Pharm Inc., une société pharmaceutique Siya-Something, a annoncé qu'elle avait fait d'énormes progrès dans ses recherches et découvert un vaccin anti-COVID 19 qu'elle a choisi de nommer Muto. Le ministère de la Santé de Siya-something approuva Muto en affirmant qu'elle considérait le vaccin efficace et sûr. Néanmoins, cette approbation fit l'objet de nombreuses critiques, notamment dans les tabloïds de Siya-Something, lesquels relevaient que le Muto avait été approuvé alors qu'il était encore en phase d'essai I, et sur la base d'un échantillon de 94 personnes dont les résultats des tests n'ont pas été publiés. Les tabloïds se sont appuyés sur une lettre ouverte rédigée par certains scientifiques de la région indiquant que Siya-Pharm Inc. avait utilisé des données « douteuses » dans ses essais cliniques. Un scientifique de Siya-Pharm Inc. témoignant sous couvert de l'anonymat, a déclaré que la phase IV de Muto se déroulerait en dehors de Siya-Something et que les dirigeants de la société visaient le continent de Kanthiyeyu.

18. Pendant ce temps, la faction de l'ADF dirigée par Papa a fusionné avec d'autres partis politiques de l'opposition pour devenir l'ADF-Alliance. L'accord d'alliance ADF prévoit que les Partis ont la possibilité de quitter l'alliance après les élections nationales de 2020. L'ADF-Alliance a été reconnue par la CER comme parti politique en vue des élections nationales de 2020. Néanmoins, étant donné que l'ADF-B utilisait le logo original de ADF, l'ADF-Alliance a été invitée à choisir un autre logo, ce qu'elle a fait. L'accord d'Alliance tenait compte du fait que la tendance ADF par était la plus grande de l'Alliance ADF. Un accord prévoyait que l'ADF tendance Papa devait présenter 80% des candidats aux élections législatives et que Papa devrait être le leader de l'Alliance ADF. Les candidats ont été choisis à l'issue d'une sélection interne. Les élections nationales étaient prévues pour le 30 avril 2020 et les mesures de confinement ont été assouplies pour permettre à des millions de personnes de voter. Un système de votes par correspondance a également été mis en place. Depuis les premiers cas d'infection au Covid-19 en février 2020, les taux d'infection sont restés stables et très faibles en mars, avril et mai. Les experts médicaux et les infectiologues ont attribué cet exploit aux mesures de confinement prises par le Président Bosha.

19. Nonobstant son bannissement de Twitter et l'impossibilité d'organiser des campagnes électorales conformément aux mesures de confinement prises le 13 février, l'Alliance ADF tendance Papa remporta 68% des sièges parlementaires lors des élections nationales qui se sont tenues le 30 avril 2020 et perdit la présidentielle de peu, avec 3 607 514 voix tandis que le président Bosha obtint 3 700 260 voix. Papa accusa alors le Président Bosha d'avoir commis des fraudes. Sœur Betina a obtenu 36 928 voix à l'élection présidentielle et l'ADF-B remporta 3 sièges au Parlement – soit moins de 2% du total des voix. Afin de favoriser la paix la paix à Rhakatah, Bosha invita, le 2 juin tous les partis politiques à un dialogue politique. Papa qualifia cette initiative de tentative de museler l'opposition en vue de la création d'un parti unique. Le 2 juin 2020, jour de la rencontre entre les partis de l'opposition et le Président Bosha, Papa brilla par son absence. Il choisit plutôt de rencontrer l'ambassadrice de Siya-Something, Mme Ally Gator, devenue une amie très proche au cours de ces dernières années. Des rumeurs persistantes faisaient état d'une relation amoureuse entre Papa et l'ambassadrice de Siya-Something. Certains journaux locaux et la TNR publièrent des articles selon dans lesquels ils affirmèrent que le Président Bosha profondément contrarié par le camouflet qui lui a été infligé par Papa, avait pris la décision de décimer l'Alliance ADF.

Lorsqu'on demanda comment il entendait procéder, le président Bosha répondit : « Nous devons être respectés. Nous sommes le parti au pouvoir. Nous sommes le gouvernement. Nous sommes la police. Nous sommes l'armée. Nous sommes les agents du renseignement. Nous sommes les tribunaux. Nous sommes la loi. Nous sommes tout ce à quoi vous pouvez penser. »

20. Le 10 juin 2020, la Haute Cour de Rhakatah rendit son arrêt dans l'affaire Sister Betina contre Papa & ADF. La Haute Cour considéra qu'en organisant un vote en vue de prolonger son mandat, Papa et la Direction du ADF avaient violé les statuts de l'ADF. Elle considéra par conséquent que Sœur Bétina était la dirigeante légitime de la ADF et fit injonction à Papa de quitter le siège du parti et de restituer ses actifs. La Haute Cour souligna que les partis politiques jouaient un rôle fondamental dans le renforcement du constitutionnalisme au niveau national et qu'ils devaient à ce titre respecter leurs propres statuts selon l'adage, « la charité bien ordonnée commence par soi-même ». Le jugement de la Haute Cour fut vivement critiqué par des juristes spécialistes de la question et par les commentateurs politiques qui ont fait valoir que le juge avait fait une mauvaise application de la loi et n'a pas tenu compte des éléments objectifs du dossier. Le 12 juin 2020, l'Alliance ADF fit appel de la décision devant la Cour suprême de Rhakatah.

21. Le 13 juin, Hello-Jah annonça d'énormes progrès dans l'un de ses projets sur la réalité augmentée holographique 5G. Dans le cadre de la campagne de présentation de son produit, Hello-Jah créa une réalité augmentée holographique 5G montrant Papa en train de danser toute la soirée au-dessus des bâtiments du conseil municipal de Chi-Town. Il exécutait ses pas de danse en chantant :

« Si tu crois au coronavirus
Je te couronne le crétin-va
Viens prendre ta couronne (couronne) »

22. Certaines personnes ont enregistré le spectacle projeté par les drones. Papa posta la vidéo enregistrée sur son compte TikTok et elle devint immédiatement virale sous l'hashtag #FakeCovidDanceChallenge. Des milliers de personnes participèrent au #FakeCovidDanceChallenge. Le 14 juin 2020, TikTok a supprimé le #FakeCovidDanceChallenge de Papa conformément à ses règles contre la désinformation sur Covid-19. La vidéo a cependant été republiée par l'ambassade de Siya-Something à Rhakatah (@SiyaInRhakatah) sur Twitter avec le commentaire : « Nous désapprouvons cette vidéo quand bien même nous maintenons que la liberté d'expression devrait être garantie pour tous. Dans tous les cas, nombreuses sont les personnes qui ont été amusées par cette vidéo en plein confinement ».

23. Dans le même temps, le gouvernement de Rhakatah considérant que sœur Betina était la dirigeante légalement reconnue et légitime de la ADF, alloua le 15 juin 2020 des fonds à la faction ADF de sœur Betina, ce conformément à la loi sur le financement des partis politiques de Rhakatah (APFA). Aux termes de la section 4 de l'APFA, les partis politiques considérés

comme tels par l'AFPA, et dont les candidats ont reçu au moins cinq pour cent des suffrages exprimés lors de la dernière élection nationale, ont droit dans les proportions équivalentes à un financement.

24. Le 14 juillet, une vive polémique éclata à Rhakatah à la suite des tweets du porte-parole du président Bosha, M. Cayman Lacoste, utilisant le compte @Woolishcroco et du secrétaire permanent du ministère de l'Information de Rhakatah, M. Mick Bafana, utilisant le compte @TheBigRat. Les organisations intergouvernementales régionales et internationales auxquelles Rhakatah est partie étaient préoccupées par les tweets et contactèrent gouvernement de Rhakatah pour obtenir des éclaircissements. Le ministère de l'Information a tenu une conférence de presse qui a été diffusée en direct sur RNT et a souligné que la question était une question interne sur laquelle le gouvernement se penchait, "afin de comprendre le sens de ces tweets". Les tweets litigieux étaient les suivants :

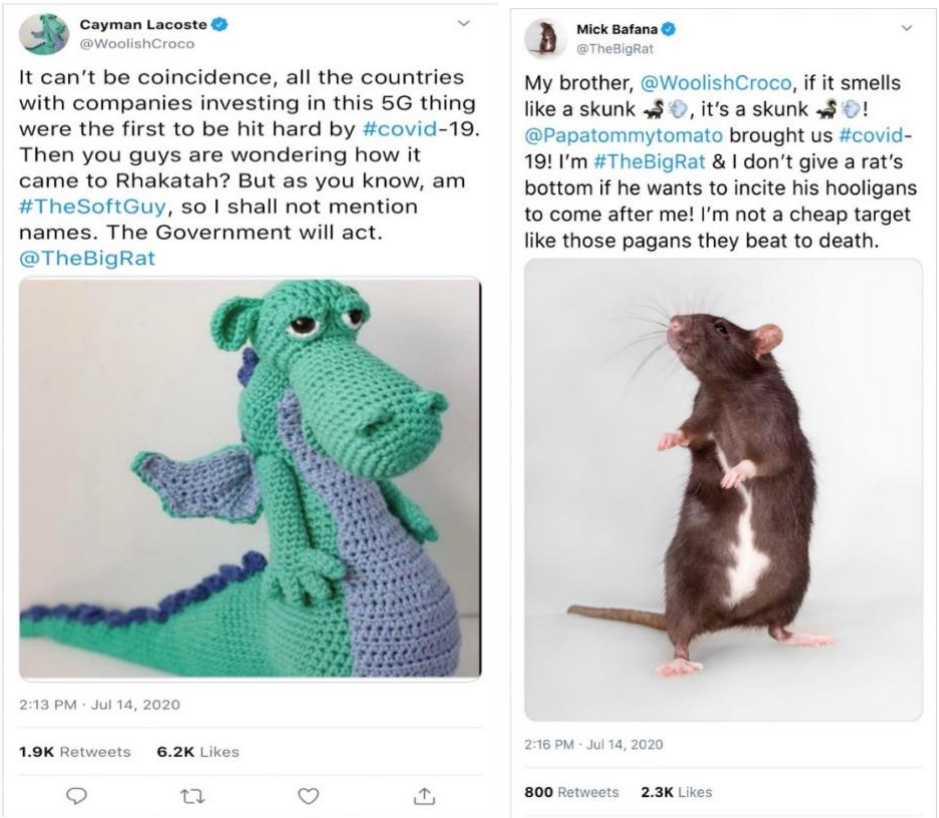

Cayman Lacoste

« Cela ne peut pas être une coïncidence. Tous les pays investissant dans la 5G sont les premiers à avoir été durement touchés par le #covid-19. Et vous vous posez vraiment la question de savoir comment la covid est arrivée à Rhakatah ? Mais comme vous le savez, je suis un #mecsympa donc je ne citerai pas de nom. Le Gouvernement agira @TheBigRat »

Mick Bafana

« Mon frère, @WoolishCroco, si ça pue comme un putois, c'est que c'est un putois. @Papatommytomato nous a apporté la covid-19 ! Moi #BigRat, j'en ai rien à secouer s'il demande à ses voyous de s'en prendre à moi. Je ne suis pas une cible facile, pas comme ces païens qu'ils battent à mort. »

25. Dans la matinée du 15 juillet 2020, la Cour suprême de Rhakatah débouta Papa de son appel dans l'affaire Papa & ADF contre Sister Betina. Dans l'après-midi du 15 juillet 2020, le président Bosha a officiellement reconnu sœur Betina comme chef de l'opposition au Parlement de Rhakatah, rôle prévu dans la Constitution de Rhakatah. Dans la soirée du 15 juillet 2020 et conformément à la décision de la Cour suprême, Sister Betina, prit la décision de mettre fin au mandat de 43 parlementaires élus sous l'étiquette de l'Alliance ADF et qui avaient prêté allégeance à Papa, ce en application des articles 75 de la Constitution de Rakhatah et 44 du Code Electoral de Rhakatah (REA). L'article 75 de la Constitution de Rhakatah porte sur la durée du mandat de député. L'article 75 alinéa 3 dispose « le siège d'un député devient vacant si le député cesse d'appartenir au parti politique dont il était membre lors de son élection au Parlement et au parti politique concerné, si le Président ou le Président du Senat rend un avis écrit en ce sens. » Informés de la décision de Betina de soumettre un avis écrit en application de l'article 75, les 43 parlementaires désignés de l'Alliance ADF décidèrent de saisir la Haute Cour aux fins de déclarer que Sœur Betina n'avait pas le pouvoir de mettre fin à leur mandat.

26. L'affaire étant encore pendante devant la Haute Cour quand la CER, se fondant sur les dispositions de l'article 44(5) de la Constitution, annonça des vacances de postes de députés dans la Rhakatah Gazette. Cet article dispose : « Dans les cas de vacances prévues par l'article 75 de la Constitution de Rhakatah, le Président du Sénat ou le Président, selon le cas, constatant la vacance, le notifiera sans délai et par écrit, à la Commission électorale de Rhakatah (CER). La CER avisé d'une vacance, doit informer sans délai la population en faisant publier un avis dans la Gazette du Rhakatah et en invitant le parti concerné à proposer le nom d'une personne ayant les qualifications requises pour occuper le poste. Le parti doit déposer auprès de la CER un acte de candidature contresigné par deux élus désignés par le parti concerné. » Sœur Betina a transmis une liste de remplaçants issus de la tendance ADF-B. Son nom figurait sur la liste. A la suite de la décision de Sœur Bétina de mettre fin aux fonctions des parlementaires, des sympathisants de l'Alliance ADF et des électeurs ont cherché à contester ce qu'ils considéraient comme la violation de leurs droits fondamentaux. Ils furent cependant interpellés pour violation des mesures de confinement.

27. A la suite d'un rapport du Ministère de la Santé en date du 15 juillet 2020 faisant état de 2717 nouveaux cas de Covid-19, soit une hausse par rapport aux 722 cas enregistrés depuis février 2020, le président Bosha s'adressa à la nation en ces termes :

Chers Rhakates, encore une fois, je reviens vers vous en ces temps difficiles de covid-19. Je suis conscient que depuis l'annonce des premières mesures de confinement, nous avons

réussi, jusqu'à récemment, à maintenir des taux d'infection à des niveaux très bas. Ce n'était pas une tâche facile et je suis conscient du fait que cela a été très difficile pour nous tous. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une augmentation terrible du nombre d'infections. Nous sommes, en effet, confrontés à des choix difficiles. Le choix entre le droit à la liberté de mouvement et le droit à la vie privée ; le choix entre le droit à la liberté d'association et le droit à la santé ; le choix entre le droit à la liberté d'expression et le partage irresponsable d'informations qui affectent le droit à la santé; le choix entre le droit à la vie privée et le droit à la santé. Mais je peux vous assurer que le droit à la santé est intrinsèquement lié au droit à la vie. Nous ne pouvons exercer tous ces autres droits que parce que nous sommes vivants. C'est donc un mal nécessaire. Un sacrifice nécessaire. Oui, nous avons peut-être les taux d'infections les plus faibles à l'heure actuelle, mais nous avons vu qu'un certain nombre de personnes ne respectent pas les mesures de confinement et qu'il est difficile de surveiller ces personnes ou de suivre celles qu'elles pourraient avoir potentiellement infectées. Le moindre manque de vigilance ou d'efforts peut entraîner des décès catastrophiques. N'écoutez pas ADFT PROPHETS et leur campagne de fake news contre la vaccination ! Nous avons tous vu ce qui se passait dans les pays voisins parce qu'ils ne voyaient pas que parfois ce qui peut être considéré comme un mal est pour le plus grand bien de tous. Le gouvernement de Rhakatah a acheté des technologies essentielles à SiyaTech Cloud et un vaccin à Siya-Pharm Inc. qui feront la différence dans la lutte contre le virus mortel. Par décision SI / 15/07/2020, je décrète les mesures suivantes :

- L'installation d'une technologie de surveillance de masse et de reconnaissance faciale à travers Rhakatah pour permettre au gouvernement de surveiller les personnes, d'identifier et de punir ceux qui enfreignent les règles de confinement
- L'utilisation d'algorithmes d'IA pour surveiller les smartphones aux fins de vérification de la température corporelle des personnes, de leur état de santé, de l'identification des porteurs présumés de coronavirus et du suivi de leurs mouvements et de ceux qu'ils pourraient avoir infectés.
- Dans l'intérêt de la santé publique, la vaccination MUTO sera obligatoire.
- La licence 5G de Hello-Jah est suspendue dans l'attente des conclusions sur les enquêtes liées à la couronne.
- Nous sommes conscients que ces mesures susciteront la colère de certains politiciens dont les partisans sont connus pour leurs violences et ont déjà manifesté leurs intentions violentes de propager la covid-19. Par conséquent, les rassemblements politiques sont interdits pour les trois prochains mois.
- L'armée Rhakatah est désormais déployée pour aider la police de Rhakatah à appliquer les mesures de confinement et à aider à la vaccination obligatoire.

28. Ces annonces ont suscité diverses réactions sur les réseaux sociaux à Rhakatah, de citoyens et d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme. Le 16 juillet 2020, l'ambassade de Siya-Something

à Rhakatah qui suivait de près l'actualité a également tweeté:

« Nous sommes préoccupés par les violations des droits de l'homme à Rhakatah commises sous couvert de mesures de confinement. Arrêter les mensonges liés au covid-19 et de cibler les journalistes et @Papatommytomato. Les droits de l'homme sont universels, Siya a une responsabilité de protéger et PERSONNE personne ne peut nous nier notre droit à la LIBERTE D'EXPRESSION ! »

29. Treize minutes après le tweet de l'Ambassade de Siya-Something, le Gouvernement de Rjakatah a réagi en ces termes par la voix du Ministère de l'information :

« L'ambassadeur de @SiyaInRhakatah est un voyou et sera déclarée persona non grata. Il est en train de violer toutes les lois sur les relations diplomatiques et consulaires. Nous ne tolérerons pas son soutien aux terroristes comme @Papatommytomato et des réflexes coloniaux consistant à vouloir nous traiter comme ses administrés »

30. Afin de célébrer le 22e anniversaire de Tomato Faith Ministries et de s'exprimer sur les cas de violences policières dans la mise en œuvre des mesures de confinement, Papa se rendit au Tomato Faith Ministries à Chi-Town afin de s'adresser à ses partisans en ligne. L'événement était diffusé en direct à partir du compte twitter @SiyaInRhakatah. Papa dit ainsi dans son allocution d'ouverture :

> « Nous avons toujours soutenu que la covid-19 est une excuse politique et capitaliste pour asservir les peuples les plus vulnérables. Pendant longtemps, ADF a résisté à ces technologies d'IA qui sont inutilement intrusives et violent les droits fondamentaux de notre peuple. Le gouvernement de Bosha, sachant qu'il n'a pas de majorité

parlementaire, utilise maintenant la covid-19 comme prétexte pour acter le déploiement de technologies de surveillance de masse que le peuple a rejetées pendant longtemps. En tant qu'homme de foi, une prophétie m'a été révélée : la Covid-19 est l'œuvre du diable ; le diable utilise les gouvernements capitalistes de ce monde qui ont conçu et orchestré cette fausse pandémie afin de nous mettre sur la paille. Même si l'on tombe malade, on peut prendre de l'hydroxychloroquine. La recherche médicale menée par nos estimés médecins a montré que si vous prenez de l'hydroxychloroquine, tout ira bien. Il n'est pas nécessaire de se terrer dans vos maisons comme des rats qui ont peur des chats ou des vampires qui ont peur du soleil. Pourtant, le gouvernement de Bosha refuse de nous écouter ; il préfère continuer à semer la peur. Les preuves médicales qu'il présente sur la covid-19 ne sont ni unanimes ni concluantes. Pourtant, le gouvernement de Bosha préfère sans aucune explication privilégier certains avis médicaux à d'autres ; une preuve médicale à une autre. La recherche médicale qui prend le contrepied de leurs explications basées sur la peur, est ostracisée et qualifiée de fake news. Pour ce gouvernement et ses sbires, la peur est leur fonds de commerce. Nous apprenons que l'épouse de Bosha a des parts dans SiyaTech Cloud. Les deux filles de Bosha ont des parts dans Siya-pharm Inc. Il ne l'a pas nié. C'est la corruption qui transpire[2] au plus haut niveau, mettant en danger notre santé. Toutes ces mesures qui sont prises sont non seulement disproportionnées mais inutiles. Pourquoi devrais-je être obligé de porter un masque ? Si vous pensez qu'un masque fonctionne, alors tant mieux pour vous, cela signifie que je ne pourrai pas vous infecter si j'ai le faux virus, alors pourquoi vous inquiétez-vous de savoir si je porte un masque moi-même ? C'est mon choix. Si vous insistez sur le fait que Muto fonctionne et prévient les infections, pourquoi devriez-vous vous inquiéter que je ne reçoive pas la vaccination ? Si cela signifie simplement que vous ne pouvez pas être infecté si vous vous faites vacciner, vous ne devriez certainement pas être dérangé par ceux qui ne souhaitent pas recevoir le vaccin. Nous devons refuser d'être les cobayes de qui que ce soit ! Nous sommes à un moment charnière où si nous ne résistons pas à ces intrusions, elles entameront à jamais - sinon détruiront – la possibilité d'exercer nos droits de l'homme comme nous le faisons aujourd'hui. Ce sont les pauvres qui continuent d'être durement touchés par ces mesures de confinement ; perdant leur emploi, leur commerce et ne parvenant pas à nourrir leurs familles. Leur santé est même compromise alors que les gouvernements dictatoriaux comme celui de Bosha y voient une opportunité pour porter atteinte à nos droits. Je dis arrêtons cela maintenant. Sortez et vivez votre vie. Nous ne vivons qu'une fois après tout.

31. Alors qu'il poursuivait son discours, plus de 500 personnes se sont dirigées vers le siège de Tomato Faith Ministries - la majorité d'entre eux ne portant pas de masque - et ont commencé à applaudir Papa. Ces manifestants ont été durement réprimés par la police et l'armée de Rhakatah. Des unités spéciales de la Police de Rhakatah, munies de mandats de perquisition furent immédiatement envoyées au Tomato Faith Ministries où, à leur arrivée, elles ont saisi un appareil iPad à partir duquel l'événement était retransmis en direct. Pendant le direct, l'iPad a été monté sur un support. L'ambassadeur de Siya-Something qui assistait à l'événement contesta la saisie en affirmant que l'IPad lui appartenait et était donc par conséquent couvert par les privilèges et immunités diplomatiques. Invoquant des violations des règles du confinement et de l'article 7 de la loi sur la CPDC, la police arrêta la diffusion en direct et supprima toutes les vidéos et les déclarations à la presse de Papa qui

étaient publiées sur le fil d'actualité de @ SiyaInRhakatah. L'article 7 de la loi sur la CPDC dispose que « Commet une infraction toute personne qui, illégalement et intentionnellement, par le moyen d'un ordinateur, d'une plate-forme numérique ou d'un système d'information, diffuse de fausses informations dans le bit de porter atteinte à la santé la santé publique, l'ordre public et la sécurité nationale ». Les vidéos supprimées étaient en réalité les opinions émises Papa sur la pandémie de Covid-19. La police a également utilisé les algorithmes d'IA pour suivre les smartphones de 834 personnes, pour la plupart des partisans de l'Alliance ADF, afin d'identifier ceux qui étaient à proximité du siège de Tomato Faith Ministries le 23 juillet 2020 et les a accusés d'avoir violé les mesures prises par décret du 15 juillet 2020. Lors de leur première comparution une semaine plus tard devant le Tribunal de Province, les avocats des 843 accusés, ont soulevé une question prioritaire de constitutionalité portant sur la constitutionnalité des mesures de confinement. Le magistrat a rejeté la demande au motif qu'aucune juridiction n'était susceptible de considérer ces mesures injustifiées.

32. L'incident survenu au Tomato Faith Ministries a créé un incident diplomatique entre Siya-something et Rhakatah, qui ont porté leur litige devant la Cour internationale de Justice. Papa saisit la Cour constitutionnelle de Rhakatah en faisant valoir que les actions de la police du 23 juillet 2020 violaient son droit à la justice administrative. La Cour constitutionnelle le débouta considérant que la santé publique primait sur toute autre considération. Dans le même temps, deux semaines après les incidents du 23 juillet 2020, le ministère de la Santé de Rhakatah a signalé 4 420 nouveaux cas d'infections au Covid-19.

33. Le 16 novembre 2020, Papa et les 43 Parlementaires saisirent le Tribunal the Kanthiyeyu des droits de l'homme en alléguant que :

a) Le fait de mettre fin aux fonctions des députés de l'Alliance des Anges Démocratiques de la Foi constituait une violation de la Charte des droits de l'homme et d'autres traités pertinents en droits de l'homme.
b) La suppression par le Gouvernement de Rhakatah des tweets des comptes et @SiyaInRhakatah, et le bannissement de Papa de Twitter constituaient une violation de la Charte des droits de l'homme et d'autres traités pertinents en droits de l'homme.
c) Les mesures de confinement du 13 février 2020 et du 15 juillet 2020 constituaient une violation de la Charte des droits de l'homme et d'autres traités pertinents en droits de l'homme.

Instructions : Préparez les mémoires pour le **Requérant** (Papa Tommy Tomato et 43 autres) et le **Défendeur** (La République du Rhakatah) en répondant à la question de la compétence, de la recevabilité, du fond et des réparations.

CONTACT AVEC LES ORGANISATEURS

Toute correspondance relative au Concours doit être adressée à :

M. Eduardo Kapapelo
Coordinateur de projet
Concours Mondial de Procès Simulé des Droits de l'Homme Nelson Mandela
Centre for Human Rights
Faculty of Law, University of Pretoria
eduardo.kapapelo@up.ac.za
www.chr.up.ac.za/worldmoot